

Arrêté préfectoral modificatif de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant du delta de l'Aa

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 16 août 2000 modifié définissant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du delta de l'Aa et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2012 définissant la structure de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant du delta de l'Aa ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2014, modifié les 19 mai 2016, 15 février 2017 et 25 janvier 2018, fixant la composition de la commission locale de l'eau du bassin versant du delta de l'Aa ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2019 portant renouvellement du mandat de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant du delta de l'Aa ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2021 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau suite aux élections municipales des mois de mars et juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les courriers ou délibérations des organismes membres de la CLE désignant leurs représentants au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics suite aux élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du secrétaire général de la préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2021 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau est modifié en ce qui concerne les représentants au titre des collectivités territoriales, du conseil régional et des conseils départementaux, sur proposition de ces dernières.

Article 2 – Le reste de l'arrêté n'est pas modifié.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de son affichage ou de sa notification, d'un recours au contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Gielée – 59800 LILLE. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 – Le directeur départemental des territoires et de la mer du nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

15 OCT. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Simon FETET

Annexe à l'arrêté préfectoral modifié de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant du delta de l'Aa

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
conseil régional des Hauts-de-France	Mme Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	
conseil départemental du Nord	Mme Martine ARLABOSSE	
	Mme Christine DECODTS	
	M. Paul CHRISTOPHE	
conseil départemental du Pas-de-Calais	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	
	Mme Delphine DUWICQUET	
	M. Alain MEQUIGNON	
collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du delta de l'Aa <i>(sur proposition de l'association départementale des maires du Nord)</i>	M. Gérard GRONDEL	maire de Saint Pierrebrouck
	M. Guy PRUVOST	adjoint au maire de Brouckerque
	M. Bertrand RINGOT	maire de Gravelines
	M. Jacques BLEJA	maire de Bierne
	M. Patrick THEODON	maire de Ghyvelde-Les Moères
	M. Jean-Pierre LEFEBVRE	adjoint au maire de Hoymille
	M. Laurent MAZOUNI	adjoint au maire de Dunkerque
collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du delta de l'Aa <i>(sur proposition de l'association départementale des maires du Pas-de-Calais)</i>	M. David BAILLEUL	maire de Couderkerque-Branche
	M. Bruno DEMILLY	maire de Campagne-les-Guînes
	M. Jean-Claude VANDENBERGUE	maire de Balinghem
	M. Olivier MATRAT	adjoint au maire d'Harnes Boucres
	M. Bernard DELALIN	maire de Nielles les Calais
	M. Jean-Marie LOUCHEZ	conseiller municipal d'Audruicq
	M. Thierry ROUZE	maire de Polincove
M. Aurélien DOMMANGET	maire de Clerques	
pôle métropolitain de la Côte d'Opale	M. Jean-Paul VASSEUR	maire de Tounehem sur la Hem
	M. Ludovic LOQUET	

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
institution intercommunale des Wateringues	M. Christian DELASSUS	mairie de Ledringhem
syndicat mixte du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	M. Denis MEENS	
syndicat mixte de la vallée de la Hem	M. Jacques-André DELACRE	
TOTAL	27 membres	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Structure membre de la CLE	Représentant(s)
chambre d'agriculture de région Hauts-de-France	Le président ou son représentant
	Un élu de la chambre régional d'agriculture
chambre de commerce et d'industrie de région Nord-de-France	Le président ou son représentant
	Un élu de la chambre régional de commerce et d'industrie
union des Wateringues du Nord	le président ou son représentant
union des Wateringues du Pas-de-Calais	le président ou son représentant
fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Nord	le président ou son représentant
fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais	le président ou son représentant
fédération départementale des chasseurs du Nord	le président ou son représentant
représentant de l'utilisateur sports et loisirs « CANOE KAYAK COUDEKERQUOIS »	le président ou son représentant
association agréée de protection de l'environnement « Nord nature environnement »	le président ou son représentant
association agréée de protection de l'environnement « association de défense de l'environnement du littoral Est »	le président ou son représentant
union départementale du Nord « consommation, logement et cadre de vie »	le président ou son représentant

Structure membre de la CLE	Représentant(s)
société « Lyonnaise des eaux »	le président ou son représentant
comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas de Calais/Picardie	le président ou son représentant
association de développement d'agriculture biologique « GABNOR »	le président ou son représentant
TOTAL	16 membres

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés est composé des membres suivants :

- Monsieur le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie, préfet du Nord, ou son représentant
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France, ou son représentant
- Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Hauts de France, ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord (DDTM), ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais (DDTM), ou son représentant
- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS), ou son représentant
- Monsieur le délégué de l'office français de la biodiversité (OFB), ou son représentant
- Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant
- Madame la directrice territoriale de voies navigables de France, ou son représentant
- Monsieur le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque ou son représentant
- Monsieur le conservateur du littoral, délégation Nord-Pas-de-Calais-Picardie, ou son représentant.

Total : 11 membres

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 15 OCT. 2021

Le Secrétaire Général

Simon FETET

